



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2018**

DÉLIBÉRATION N° 2018-15

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 12 Pouvoirs : 00 Pour : 12 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le dix neuf décembre deux mil dix huit à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du quatorze décembre deux mil dix huit, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Jacques COJON, Elisabeth COURBOIS, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Cyrille GOUILLARD, Bruno LEFEBVRE, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

Absents : MM. Christophe DUEZ et Angélique FAVRE

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Subvention départementale au titre du FARDA – Aide à la voirie communale (inondations 2018)

Monsieur le Maire fait connaître aux membres présents que, lors de sa réunion du 12 novembre 2018, la Commission Permanente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais a arrêté la programmation exceptionnelle 2018 d'aide à la voirie communale – inondations, pour soutenir financièrement les communes sinistrées lors des violents orages survenus fin mai et début juin 2018.

Il précise qu'une subvention de 15 000,00 € a été allouée à la commune de TINCQUES pour les travaux de réfection de trottoirs et de curage de fossés qu'elle a dû prévoir.

Il ajoute que cette subvention ne pourra être versée qu'après production d'une délibération du conseil municipal acceptant cette participation départementale et demande donc aux membres présents de se prononcer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- accepte, à l'unanimité des membres présents, la subvention départementale de 15 000,00 €
- dit que la recette attendue sera inscrite au prochain budget, arrêtant son plan de financement ainsi qu'il suit :

	Dépenses (en € ht)		Recettes (en € ht)
Travaux de réfection de trottoirs et de curage de fossés	119 510,20	Subvention départementale au titre du FARDA	15 000,00
Divers	00,00	Fonds propres	74 510,20
		Recours à l'emprunt	30 000,00
Total	119 510,20		119 510,20

- précise que les travaux seront mis en œuvre dans le courant du premier semestre 2019, une fois le budget prévisionnel 2019 voté, visé par les services du contrôle de légalité, et rendu exécutoire.

- s'engage, à terme, à fournir toutes les pièces comptables nécessaires au versement de la subvention

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables inhérentes à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme,
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES